



Permettre la reconversion ou promotion par l'alternance : recourir au dispositif pro-A

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Jennifer Przybysz, juriste en droit social**
- Dernière vérification de la fiche : 10/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 10/09/2019

Un de vos salariés vous a fait part de son souhait de changer de métier (reconversion ou évolution professionnelle). Comment l'y aider ?

Reconversion ou promotion professionnelle par l'alternance : pour qui, pour quoi ?

Qu'est-ce que c'est ? La reconversion ou la promotion professionnelle, appelée dispositif Pro-A, est un dispositif qui vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés les moins qualifiés par le biais d'une formation en alternance ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE). Il remplace les anciennes « périodes de professionnalisation ».

Son objectif...

{ABONNEZ-VOUS}

Reconversion ou promotion professionnelle par l'alternance : comment ?

Qui en est à l'initiative ? Le dispositif Pro-A peut être mis en œuvre à l'initiative de l'employeur, dans le cadre du plan de formation, ou à l'initiative du salarié lui-même. La mobilisation de ce dispositif figure parmi les sujets à aborder lors de l'entretien professionnel.

Proposition de l'employeur...

{ABONNEZ-VOUS}